



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.29

18 octobre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 29e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 12 octobre 1988, à 15 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)
puis : M. van LIEROP (Vanuatu)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Acevedo (Paraguay)
M. Sey (Gambie)
M. Muliro (Kenya)
M. Ndong (Guinée équatoriale)
M. Peters (Saint-Vincent-et-Grenadines)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. ACEVEDO (Paraguay) (interprétation de l'espagnol) : Au début de mon intervention à la quarante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, je souhaite rendre hommage au Président de l'Assemblée, M. Dante Caputo, Ministre des relations extérieures et du culte de la République d'Argentine. Je formule aussi l'espoir que sous sa direction avisée, cette session sera couronnée de succès et qu'il en résultera des résolutions importantes pour la paix et la sécurité internationales.

Nous rendons de même hommage au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et lui exprimons toute notre reconnaissance pour les efforts fructueux et inlassables qu'il a faits en faveur de la paix à un moment où ils ont apporté au monde des conquêtes nobles qui confèrent à l'Organisation un rôle universel.

Une juste reconnaissance de ces efforts est l'octroi récent du prix Nobel de la paix 1988 aux forces de maintien de la paix des Nations Unies dont nous nous réjouissons.

M. Acevedo (Paraguay)

Depuis 1945, la République du Paraguay n'a jamais douté un seul instant qu'il était indispensable que le monde dispose d'une organisation respectée par tous les Etats, fondée sur le droit international, et les nobles principes de la justice, de la paix, et de la sécurité, qui garantissent à tout moment le règlement pacifique des différends, la poursuite du développement socio-économique, le respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, et autres principes tout aussi importants, tels que l'intégrité territoriale des Etats et l'égalité de tous les pays.

Nous n'avons jamais compris la position des Etats qui, ne s'acquittant pas de leurs obligations morales envers l'Organisation, ne saisissent pas l'opportunité de cette instance pour régler les conflits internationaux, privant ainsi l'Organisation des Nations Unies du rôle principal, qu'il faut lui reconnaître, en raison des buts pour lesquels elle a été créée.

Aujourd'hui un nouvel espoir se fait jour grâce au fait que l'importance de l'Organisation des Nations Unies commence à être reconnue partout où des problèmes de droit international doivent être résolus, grâce au travail fructueux du Secrétaire général et de ses représentants spéciaux, et à un changement d'attitude, qui semble enfin devenir réalité, à savoir que les Etats cherchent à régler leurs différends avec l'aide de l'Organisation.

Au nom de la République du Paraguay, j'exprime toute notre satisfaction face à ces événements qui ont précédé l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale, prouvant que des conflits chroniques peuvent être réglés grâce à l'intervention efficace de notre organisation. Nous espérons que le temps nous donnera raison et que ce qui est aujourd'hui un début de solution deviendra une réalité au bénéfice de tous les peuples et pour qu'on puisse dire qu'à un moment de l'histoire les gouvernements ont réellement permis à l'Organisation des Nations Unies de résoudre des problèmes qui semblaient insolubles, tels que la guerre dans le golfe Persique, le retrait progressif des troupes étrangères de l'Afghanistan, le retrait éventuel des soldats étrangers du Cambodge, la possibilité d'un accord de paix entre l'Angola, Cuba et la République d'Afrique du Sud, et un dialogue qui semble commencer sous de bons auspices entre les deux communautés de Chypre.

Je ne puis que rappeler certains passages du discours prononcé ici même par le Président de la République du Paraguay, le général Alfredo Stroëssner, à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement :

M. Acevedo (Paraguay)

"J'ai l'honneur de prendre la parole devant cet important forum au nom de la République du Paraguay, de transmettre la pensée d'un peuple à l'authentique vocation de paix, qui partage les idéaux universels de sécurité, de liberté, de justice et de développement.

...

La République du Paraguay soutient fermement les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, l'égalité juridique de toutes les nations et l'autodétermination des peuples.

Dans toutes les instances internationales, nous adoptons des positions claires en faveur de relations entre nations fondées sur de justes principes juridiques de respect mutuel et de coopération.

Aux Nations Unies comme à l'Organisation des Etats américains (OEA), nous défendons les principes d'amitié et de coopération, car nous sommes pleinement confiants dans les résultats bénéfiques lorsque les Etats font preuve, dans leurs relations, de bonne volonté et d'un esprit de solidarité.

Dans tous les événements de caractère international, conférences, réunions, nous tenons un langage de paix constructif, projetant ainsi la réalité que vit actuellement la République du Paraguay.

L'ordre constitutionnel paraguayen a pour principes fondamentaux : le respect du droit international; la condamnation de la guerre d'agression et de toute forme de colonialisme et d'impérialisme; le règlement pacifique des différends internationaux par des moyens juridiques; le respect des droits de l'homme et de la souveraineté des peuples, l'aspiration à vivre en paix avec toutes les nations." (A/S-PV.8, p. 2, 3)

Le désir des peuples de voir s'instaurer une paix véritable, qui améliore leurs relations entre eux, est universel. Les nations, sans exception, aiment l'ordre juridique international et s'inquiètent des décisions unilatérales prises par certains Etats dans le domaine de leurs relations avec d'autres Etats qui affaiblissent non seulement le prestige de l'Organisation des Nations Unies mais également les principes fondamentaux de notre Charte, adoptée pour éliminer le fléau de la guerre, de l'injustice, de l'emploi de la force brutale, de l'intervention étrangère dans les affaires d'autres Etats et de tous les autres fléaux qui nuisent aux relations entre les gens.

Mon pays saisit cette occasion pour exprimer sa reconnaissance à tout le système des Nations Unies pour le travail réalisé dans tous les domaines, et notamment les efforts faits en faveur des pays les moins développés et sans

M. Acevedo (Paraguay)

littoral. Nous apprécions l'aide constante que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) nous apporte, programme qui a réalisé et qui suit de nombreux projets dans le monde entier pour mettre la technologie à la disposition des pays les moins développés. Au risque de nous répéter, nous devons dire que cette victoire de notre temps crée une obligation morale aux pays les plus riches au moment où une extrême pauvreté prive les hommes de toute dignité dans de nombreuses parties du monde.

Le nombre des pauvres en Amérique latine s'élève à 173 millions. En 1985, 61 millions d'entre eux vivaient dans une extrême pauvreté. Si cette tendance se poursuit, leur nombre atteindra 204 millions en 1990, selon le PNUD. Cet organe a également dit qu'il existe une dette sur le plan social de 280 milliards de dollars, montant que ces pays devraient investir pour éliminer la pauvreté.

Ces chiffres, particulièrement choquants, doivent bien entendu être liés au problème de la dette extérieure des pays d'Amérique latine, au moment où le développement exige de nouveaux investissements et où les matières premières des pays en développement ne sont pas rémunérées à leur juste prix.

Bien que la République du Paraguay, fort heureusement, ne se trouve pas dans la même situation que de nombreux autres pays de la région, nous sommes totalement solidaires de tous ceux qui voient leur avenir compromis par ce problème si étroitement lié au développement et à l'amélioration du niveau de vie. Ce problème exige des solutions non seulement économiques mais également politiques qui reconnaissent l'obligation morale du monde superindustrialisé envers les pays les moins développés. En 1987 la dette extérieure régionale s'élevait à 410 milliards de dollars et, ces cinq dernières années, le continent a envoyé 150 milliards de dollars à la Banque internationale uniquement au titre du service de la dette, des amortissements et des intérêts, sans réduire pour autant le capital dû, qui, en fait, a augmenté en raison de nouveaux prêts effectués pour se lancer dans une course dangereuse entre l'amélioration du niveau de vie de la majorité des gens et la répartition injuste des revenus entre le Nord et le Sud.

Le problème de la dette extérieure est si grave que les derniers rapports de l'Organisation des Nations Unies conseillaient aux créanciers de réduire le montant des sommes dues jusqu'à 30 %, sinon il ne sera plus du tout possible de remplir les engagements pris ni de résoudre de manière satisfaisante les problèmes dus à cette question inquiétante. Des organismes techniques d'Amérique latine hautement spécialisés affirment que la solution du problème de la dette extérieure est

H. Acevedo (Paraguay)

étroitement liée à l'accroissement du commerce dans la région et à une amélioration sensible des prix auxquels les pays débiteurs vendent au monde industrialisé.

Nous félicitons le Secrétaire général de son rapport sur les travaux de l'Organisation. Nous connaissons son souci de s'acquitter de ses lourdes et nobles responsabilités en tant qu'homme de paix, de conciliation et de dialogue au niveau international. Il est toujours des facteurs de déstabilisation de l'ordre mondial et de la paix qui ne relèvent pas précisément de la compétence de l'Organisation des Nations Unies, mais au fil du temps on voit que les décisions unilatérales et égoïstes sont de plus en plus rares, notamment compte tenu de ce qui se produit actuellement, qui montre que les travaux de l'Organisation et du Secrétaire général sont fructueux malgré toutes les difficultés sur la voie semée d'obstacles de la paix, de la justice et du règlement pacifique des différends.

M. Acevedo (Paraguay)

La République du Paraguay connaît une amélioration encourageante de son économie; ainsi, la progression du produit intérieur brut, qui a été de 4,3 % en 1987, est estimée à 6 % pour cette année, en raison de perspectives favorables essentiellement dans le secteur agricole. Par conséquent, malgré les tendances négatives de l'économie mondiale, la République du Paraguay, d'après un rapport de la Banque mondiale, figure parmi les pays qui connaissent l'un des niveaux de croissance les plus élevés de ces 20 dernières années. Des sources de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) confirment que l'accroissement accumulé du produit intérieur brut de 1980 à 1987 a été de 16,9 %, l'un des taux les plus élevés des pays non exportateurs de pétrole d'Amérique latine.

Les progrès réels de l'économie du Paraguay sont le fruit de la mise en oeuvre d'un plan d'encouragement économique exécuté avec discipline et rigueur dans un cadre de paix et de sérénité.

La stratégie économique-financière et les importants efforts réalisés ont pour objectif un développement régulier qui aille à l'encontre des tendances négatives des termes de l'échange, de la charge que représentent les amortissements et les versements d'intérêts et de l'insuffisance d'investissements, éléments qui obligent les pays en développement à appliquer des mesures sévères d'ajustement économique.

Néanmoins, malgré l'évolution hésitante de l'économie mondiale en raison des restrictions du commerce international et des problèmes de la dette extérieure des pays latino-américains, la République du Paraguay, sur le plan national, continue de promouvoir une meilleure qualité de vie, d'éducation et de santé pour sa population. De même, nous continuons d'encourager le développement agricole et industriel associé à des grands travaux d'infrastructure fondamentaux.

Par ailleurs, conformément aux liens fraternels d'amitié qui associent mon pays à ses voisins, nous envisageons de grands projets d'intégration qui auront des incidences profondes et favorables sur le développement intérieur de l'Amérique latine. A cet égard, il faut mentionner qu'avec l'entrée en fonction commerciale des turbines 12 et 13, prévue pour la fin de cette année, le barrage d'Itaipu, le plus important du monde, réalisé conjointement avec le Gouvernement de la République fédérale du Brésil, pourra produire 9 100 000 kilowatts.

De la même façon, se poursuit sans relâche la construction, sur le Paraná, du barrage hydroélectrique de Yacyreta, qui produira 4 050 000 kilowatts, et d'un pont international de 2 600 mètres en voie d'achèvement, ces deux chantiers étant réalisés conjointement avec la République d'Argentine. Les premiers effets positifs que l'on peut percevoir dans ces grandes entreprises sont la disponibilité

M. Acevedo (Paraguay)

abondante d'énergie électrique et les opportunités qu'elles ouvrent aux industries consommatrices d'électricité et à l'exportation de cette énergie ainsi que l'électrification des villes et des villages de l'intérieur du pays dont bénéficient à cette date déjà 289 communautés.

Il faut aussi signaler les installations que nous prêtent des pays frères dans des ports francs comme Paranaguá et Rio Grande del Sur, au Brésil, Rosario et Buenos Aires, en Argentine, Nueva Palmira et Montevideo, en Uruguay, Antofagasta, au Chili et Matarani, au Pérou, ces deux derniers étant situés sur l'océan Pacifique.

Ces progrès réalisés, ces efforts et ces sacrifices sont suffisamment exemplaires pour montrer la volonté d'un gouvernement conscient de ses responsabilités qui recherche pour son peuple une qualité de vie conforme aux progrès de notre civilisation.

Le 15 août dernier, un nouveau gouvernement est entré en vigueur, conformément à la Constitution nationale promulguée en 1967, ouvrage incontestable d'une assemblée nationale constituante composée de quatre partis politiques. Les élections pour le quinquennat 1988-1993 ont été libres et directes, conformément aux dispositions de la loi électorale. L'exercice du droit de vote a été appliqué comme toujours en respectant la pluralité, dans des conditions précises fixées par la loi. Les trois pouvoirs de l'Etat fonctionnent librement et la nation a devant elle de meilleures perspectives de progrès et de développement dans une atmosphère multipartite ouverte à tous les courants politiques démocratiques qui répondent aux normes juridiques égales pour tous.

Le conflit armé dans le golfe Persique continue d'inquiéter la République du Paraguay. Il semble que la guerre s'achève, grâce aux talents de négociateur du Secrétaire général des Nations Unies et à l'autorité morale de notre organisation. Nous nous félicitons du bon esprit des parties intéressées, qui ont refusé de faire preuve d'intolérance pour le bien du dialogue de conciliation. La République du Paraguay fonde de grands espoirs dans cette entreprise afin qu'elle puisse aboutir pour le bien de la paix mondiale.

Un autre problème essentiel parmi les conflits internationaux qui compromettent la paix et la sécurité dans le monde reste la question épineuse de l'Afghanistan, qui repose sur l'intervention armée d'une superpuissance au mépris des principes d'autodétermination des peuples et de non-ingérence dans les affaires intérieures des nations. La nouvelle du retrait progressif des troupes d'occupation représente un autre succès considérable des Nations Unies qui

M. Acevedo (Paraguay)

satisfait la communauté mondiale car on respecte ainsi à nouveau, sur le plan international, la souveraineté des Etats, conformément à cet autre principe qu'est l'égalité juridique des nations. Nous espérons vivement que le retrait des troupes sera total, pour le bien des institutions sur lesquelles se fondent l'ordre moral de la vie internationale et le respect entre les nations.

Nous observons avec intérêt le déroulement des conversations officieuses qui, à la demande de l'Indonésie et d'autres pays de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANASE), ont eu lieu récemment sur le grave problème du Kampuchea, afin de rechercher une solution politique de grande portée, dans le cadre des résolutions de notre organisation. Le retrait des forces militaires étrangères reste la condition permettant au Kampuchea de retrouver sa souveraineté, son indépendance et son autodétermination.

Le problème du Proche-Orient et du Liban reste posé sans que la communauté internationale ait pu donner une suite positive aux efforts qu'elle déploie pour rétablir dans la région la coexistence dans la paix et la tolérance. Alors qu'on a proposé la convocation d'une conférence de paix pour la région, des voix divergentes se sont élevées pour prétendre qu'elle était inutile, mais sans proposer une autre solution incitant les parties à renoncer à leurs positions radicales et conflictuelles.

La République du Paraguay réaffirme que tout accord auquel on parviendra devra répondre aux dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et que deux principes fondamentaux devront être respectés lorsqu'on adoptera une décision : la reconnaissance complète de l'existence souveraine de l'Etat d'Israël et le droit du peuple palestinien à une patrie et à une existence propres.

Le problème du Liban continue d'émouvoir les hommes et les femmes du monde. Le moment est venu de mettre fin à cette guerre absurde qui a détruit un pays où régnait la paix et le progrès mais qui, aujourd'hui, fait preuve de plus en plus d'un esprit belliqueux et destructif.

Les récents éléments qui ont trait à la question de Chypre ouvrent des perspectives encourageantes pour le règlement du problème, comme le signale le Secrétaire général dans son rapport. Les parties ont repris leurs conversations et, dans le cadre des bons offices du Secrétaire général, à lui confiés par le Conseil de sécurité, elles ont obtenu des engagements de coopération dans le cadre de ce mandat.

La République du Paraguay espère que par le dialogue direct entre les deux parties, si le Secrétaire général peut donner suite aux progrès auxquels il est

M. Acevedo (Paraguay)

parvenu dans ses études préliminaires, on réalisera l'objectif fondamental auquel aspire la communauté internationale et qui est de voir le peuple de Chypre vivre dans la paix et l'harmonie dans le concert des nations.

Le Gouvernement de la République du Paraguay, conformément à sa position immuable depuis qu'il a participé à la fondation des Nations Unies, offrira sa collaboration solidaire à toutes les initiatives qui réuniront une majorité suffisante pour être pleinement appliquées par l'Organisation et la communauté internationale, qu'il s'agisse du renforcement financier de l'institution ou du règlement pacifique des problèmes de différente nature auxquels elles sont confrontées.

M. Acevedo (Paraguay)

Pour ce qui est des questions spécifiques touchant les droits de l'homme, la République du Paraguay sera toujours favorable à la justice pour assurer la meilleure coexistence possible entre gouvernements et nations. De même, le droit à la vie, à la liberté et à la propriété des biens ne cessera d'être garanti aux termes de la Constitution et du droit, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La République du Paraguay a toujours rejeté, dans toutes les instances, la course aux armements nucléaires et classiques, car elle entraîne la dilapidation de centaines de milliards de dollars, alors que l'humanité a tant de besoins d'ordre économique et social à satisfaire. La sécurité internationale, le processus de développement et la paix, fondés sur le respect de la dignité de toutes les nations, du droit et de la vie ne pourront être garantis que si on met fin à la course aux armements, tant dans les pays riches et industrialisés que dans les pays qui ont un grand besoin de ces ressources pour assurer leur développement.

Un autre fléau de l'humanité, qui avilit et attaque la structure de la vie de l'homme dans le monde, est le terrorisme. Cette pratique continue de saper l'ordre moral de la coexistence et ses conséquences fatales épouvantent les nations éprises de paix, de l'ordre et du respect de la vie de l'homme, quelles que soient sa nationalité, sa couleur, son origine et ses opinions. Le moment est venu de nous demander, la main sur le coeur, si les pays et notre organisation ont fait tout le possible pour mettre fin à ce fléau infâme, car, dans le monde et dans l'histoire de l'humanité, il n'est rien de plus lâche que d'assassiner des êtres innocents sous prétexte d'attirer l'attention sur des questions données, qui, d'ailleurs, ne seront pas non plus résolues par cette voie, qui détruit l'homme et ses institutions de coexistence. La République du Paraguay, qui ne souffre pas des folies du terrorisme ni de la violence armée, demande instamment à tous les pays Membres, qui expliquent généralement l'existence de ce mal comme s'il était dû à des causes sous-jacentes, de changer d'attitude et d'appuyer sans réserve toute initiative susceptible de conduire à l'élimination du terrorisme dans le monde.

Une seule alternative s'offre à notre organisation : ou tous les pays se mettent d'accord pour lutter contre ce comportement cruel et sanguinaire avec toute la force de la morale et du droit, ou notre organisation perdra tout prestige et crédibilité aux yeux des peuples du monde, qui voient en elle un instrument précieux et irremplaçable capable de mettre fin au terrorisme international.

M. Acevedo (Paraguay)

Le Gouvernement de mon pays affronte le fléau des drogues avec toutes ses forces, légales et morales, comme l'a dit le Président de la République, le général Alfredo Stroessner, devant l'Assemblée générale :

"Nous affrontons, avec la constitution et les lois, ceux qui prétendent déstabiliser nos institutions libres, les agents répugnants de ce cancer social qu'est le trafic de drogues." (A/S-15/PV.8, p. 11)

Notre pays s'est associé à l'effort entrepris à l'échelle mondiale en vue d'éliminer cette activité pernicieuse et a participé à la dernière Conférence de Vienne sur la consommation et le trafic illicite des stupéfiants, et fait siens la Déclaration et le Plan d'action, large et multidisciplinaire, issus de cette réunion internationale. Le pouvoir législatif s'attache actuellement à sanctionner une nouvelle loi visant à réprimer le trafic des stupéfiants, parce que notre pays estime que la législation doit être conforme à la sombre époque que vit l'humanité aujourd'hui sous la menace de ce fléau, qui déstabilise les institutions libres et corrompt la personne humaine.

Nous croyons fermement que notre organisation traverse aujourd'hui une période particulièrement importante pour ses activités en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons que sa coopération précieuse avec l'Organisation des Etats américains et le Système économique latino-américain se poursuivra et se consolidera dans la recherche de meilleurs horizons pour notre région et pour le monde entier, car nul ne peut douter que les organismes régionaux et leurs activités sont nécessaires.

La République de Corée a toujours été un pays soumis à un ordre juridique international strict, respectueux des lois, des normes morales et du droit international. Mon gouvernement croit que rien ne peut empêcher l'accession de la République de Corée à l'Organisation, en laissant ouverte la possibilité pour la République populaire de Corée de faire de même. Cette demande est justifiée par le fait que les Nations Unies doivent devenir de plus en plus universelles et éviter les exclusions.

Nous savons très bien ce que le droit de la mer représente pour le monde dans le contexte d'une communauté internationale plus activement interdépendante, une communauté dans laquelle les pays s'efforcent de parvenir à des accords pour une utilisation meilleure et plus équitable des ressources de la mer. Mon pays croit fermement que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est l'une des manifestations du progrès réalisé par l'humanité vers des objectifs plus justes.

M. Acevedo (Paraguay)

La République du Paraguay a ratifié cet instrument international et appuiera son entrée en vigueur dans toutes les instances du monde.

La conscience du monde écoute et suit ce qui se passe dans cette assemblée générale en ces moments si difficiles pour la coexistence pacifique des peuples, et les informations montrent le rôle que joue notre organisation dans des foyers connus de conflit, de mort, de ravages, de misère et de souffrances.

Il importe de redoubler d'efforts pour favoriser la paix et la sécurité en dépit des divergences et des idéologies opposées, dans le seul désir de servir l'humanité, pour que la terreur de la guerre, qui pourrait être la dernière avec le recours aux armes nucléaires, n'ait plus place dans le monde d'aujourd'hui. Poursuivons ensemble la quête d'un avenir d'amour et de compréhension entre les hommes et les peuples, où il n'y aurait pas place pour la haine qui tue, la faim qui avilit la dignité du Roi de la création, la terreur qui épouvante, nous muant en bêtes sauvages, et l'intolérance qui érode la qualité morale de la vie en société. Cet espoir est tout ce qui nous reste face aux arsenaux érigés dans le monde. Il dépend de nous de traduire cette aspiration en réalité conciliatrice.

Nous espérons que le Créateur suprême nous éclairera et continuera de nous donner la force morale de poursuivre notre oeuvre pour un monde de paix et de justice.

M. SEY (Gambie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous transmettre les félicitations chaleureuses de la délégation gambienne à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que, grâce à votre compétence et à vos talents diplomatiques, dont témoigne votre illustre carrière, vous guiderez les délibérations de cette importante session au succès. Dans l'accomplissement de vos fonctions, vous pouvez compter sur la coopération sans réserve de ma délégation.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer les remerciements sincères et la reconnaissance de ma délégation à S. E. M. Peter Florin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, pour l'efficacité et le pragmatisme avec lesquels il a dirigé les travaux de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

M. Say (Gambie)

Qu'il me soit permis également de rendre un hommage tout particulier à notre infatigable Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts louables qu'il déploie dans la promotion de la coopération internationale et pour le zèle avec lequel il se consacre à la recherche de la paix entre les nations.

M. Sey (Gambie)

La décision du Comité Nobel d'attribuer le prix Nobel de la paix 1988 aux Forces de maintien de la paix de l'ONU est tout à fait louable. Cette reconnaissance bien méritée est également un hommage rendu au dévouement et au courage de milliers d'hommes et de femmes répartis de par le monde et voués sans réserve aux buts et idéaux de la Charte de notre organisation. La famille des Nations Unies mérite d'être félicitée.

L'année dernière, à cette époque, lors de la convocation de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, le monde était encore pris dans la nasse des tensions et des conflits régionaux en pleine escalade. Dans certaines régions, ces conflits s'étaient aggravés et étendus et étaient alimentés avec des quantités de plus en plus grandes d'armes destructrices. Leur coût, tant humain que matériel, était devenu incalculable et sans précédent depuis la dernière guerre mondiale.

Du Sahara torride à l'Angola du Sud verdoyant, de la voie d'eau du Chatt al-Arab aux montagnes rocailleuses de l'Afghanistan, et dans les plaines d'Indochine, le principe du règlement pacifique des différends nous échappait. Il semblait que le monde avait oublié l'engagement solennel des pères fondateurs de l'Organisation de : "préserver les générations futures du fléau de la guerre". En effet, les conflits, les différends et l'instabilité générale continuaient de régner.

Mais aujourd'hui, on voit enfin une lueur d'espoir car le climat international est propice à la solution de plusieurs conflits et différends de longue date. En fait, l'évolution récente de la situation dans bien des régions perturbées a ouvert la voie à de nouvelles possibilités de règlement pacifique des différends et de coexistence, dans la coopération, entre les nations.

Qui aurait cru il y a seulement un an qu'au cours de la présente session, nous allions tous nous réjouir de pouvoir vraiment espérer l'instauration d'un monde plus stable par suite du succès remarquable que représente l'accord conclu entre les superpuissances pour détruire réellement toute une catégorie d'armes nucléaires? Peut-être, par cet acte, l'humanité a-t-elle fait enfin ce premier pas important qui l'éloigne de la menace d'un conflit nucléaire.

Compte tenu de l'esprit de coopération qui se fait jour actuellement, ma délégation veut croire que c'est là seulement le premier pas et que le meilleur reste encore à venir. Comme le dit le proverbe chinois :

"Un voyage de mille lieues commence par le premier pas."

M. Sey (Gambie)

A leur dernier sommet, qui s'est tenu à Moscou au début de cette année, le Président des Etats-Unis, M. Reagan, et le Secrétaire général de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Gorbatchev, ont jeté de solides assises pour aborder, de manière réaliste, la question de la paix, de la stabilité et de la réduction du risque de conflits mondiaux. Le monde entier note avec satisfaction leur détermination de prévenir le risque de guerre, nucléaire ou classique.

En lançant toute une série d'initiatives et en manifestant une plus grande compréhension l'une vis-à-vis de l'autre, les deux superpuissances ont grandement contribué à transformer la situation politique du monde. Le nouveau climat de respect mutuel qui règne actuellement, la compréhension et le dialogue ont ouvert la voie à des progrès encore plus tangibles dans les efforts de tous les pays, en particulier les superpuissances, pour parvenir à un monde sans armes nucléaires.

Ma délégation se félicite du fait que le désarmement a été l'un des grands thèmes de la politique mondiale durant les 12 derniers mois. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies continuera de jouer le rôle qui lui revient dans l'établissement d'un climat propice à un dialogue fructueux et que toutes les négociations en cours sur cette importante question seront rapidement menées à bien. Ma délégation espère, d'autre part, que l'on attachera davantage d'attention à une sécurité accrue au sens le plus large, ce qui signifie que des ressources matérielles et humaines doivent être libérées et redéployées en faveur de programmes sociaux et économiques pour le bien-être général de tous les peuples désavantagés du monde.

Dans sa déclaration à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, tenue en juin dernier, le Président de la République de Gambie, S. E. Alhaji Sir Dawda Kairaba Jawara, a dit en parlant de la concurrence malencontreuse existant dans l'affectation des ressources disponibles aux armements et au développement :

"L'affectation de ressources massives aux armements n'est rien de moins qu'une contrainte considérable imposée au processus de développement, car il y a rivalité entre armements et développement pour les mêmes ressources limitées. Compte tenu des crises économiques et financières mondiales, une réduction des dépenses militaires aurait notamment pour effet non seulement d'accroître l'afflux d'aide au développement vers les pays en développement, mais d'améliorer les conditions de la croissance économique mondiale.

Veillons toutefois à ce que les progrès réalisés en matière de désarmement se

M. Sey (Gambie)

traduisent par une attention accrue accordée aux questions liées au développement économique et social et, en particulier, un accroissement de l'aide apportée aux pays en développement. Pour lointaines que puissent sembler les chances d'y parvenir actuellement, nous devons continuer de rechercher cette importante transition, et je voudrais recommander à l'Assemblée générale de se pencher tout spécialement sur cette importante question." (A/S-15/PV.9, p. 12)

Le climat actuel de paix qui ranime notre espoir et notre optimisme se manifeste non seulement dans la recherche de relations plus stables et plus soutenues entre les deux superpuissances, mais aussi, nous le savons tous, dans d'autres régions de conflit.

En Afghanistan, les troupes étrangères qui occupaient ce pays depuis huit ans se retirent. Nous espérons que la signature des Accords de Genève et le retrait total des troupes étrangères créeront les conditions qui permettront aux réfugiés afghans de rentrer chez eux dans la sécurité et la dignité. Ainsi, tous les Afghans pourront ensemble décider de leur destin, sans ingérence étrangère.

A ce stade, ma délégation aimerait rendre hommage à l'attitude positive et responsable adoptée par le Gouvernement de la République islamique du Pakistan. Malgré la menace que représentait pour sa sécurité la présence de troupes étrangères dans l'Afghanistan voisin, la République islamique du Pakistan a courageusement offert abri et secours à plus de 3 millions de réfugiés, dans le respect des principes humanitaires universellement reconnus.

Nous avons également suivi avec un vif intérêt l'évolution de la situation dans la région du Golfe, essentiellement en raison de notre aspiration véritable à la paix. En fait, comme chacun le sait, le Président de la République de Gambie participe activement, depuis 1984, en sa qualité de président du Comité de paix de l'Organisation de la Conférence islamique, à la difficile tâche de mettre fin à la guerre du Golfe et de créer un climat favorable à une meilleure entente entre les peuples frères de l'Iran et de l'Iraq.

Heureusement, l'évolution récente de la situation dans la région incite à beaucoup d'optimisme. Ce conflit a infligé d'immenses souffrances aux populations des deux pays. Nous espérons avec ferveur que la cessation des hostilités et les initiatives prises actuellement par le Secrétaire général ouvriront la voie, sans plus de retard, à une solution honorable de toutes les questions en suspens.

M. Sey (Gambie)

En Asie du Sud-Est, nous nous félicitons des initiatives de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) qui ont débouché sur la récente Réunion informelle de Djakarta, et nous appuyons ses efforts pour trouver une solution au problème kampuchéen. Nous demandons instamment à toutes les parties intéressées d'envisager tous les moyens possibles de rétablir les droits du peuple kampuchéen tout en assurant les intérêts légitimes de tous les pays de la région qui souhaitent coexister dans la paix.

Nous appuyons la recherche actuelle d'une solution en nous fondant sur le principe qu'aucun pays ne devrait pouvoir définir sa sécurité au détriment de celle des autres.

M. Sey (Gambie)

La présence de troupes étrangères au Kampuchea et les incursions réitérées en territoire thaïlandais ont augmenté les tensions et posé des problèmes de sécurité dans la région et transformé en réfugiés un grand nombre de la population kampuchéenne, imposant ainsi une charge insupportable aux pays voisins de premier asile, notamment la Thaïlande.

Comme le reste de la communauté internationale, la Gambie appuie le retrait total des forces étrangères du Kampuchea, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Cela permettrait au peuple kampuchéen de déterminer son propre avenir avec la participation pleine et entière de tous les Kampuchéens.

Dans la péninsule Coréenne, nous continuons à soutenir les efforts véritables visant à une réunification pacifique du Nord et du Sud de la Corée dans le meilleur intérêt des deux parties. A cet égard, un dialogue positif est la clef d'une solution durable et doit par conséquent être poursuivi énergiquement. En attendant la réunification, ma délégation appuiera l'admission de la Corée du Nord et de la Corée du Sud à l'Organisation des Nations Unies, sur la base des principes de l'universalité.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, la communauté internationale doit faire en sorte que la situation déjà explosive qui règne dans cette région n'échappe pas au climat actuel de paix, de dialogue et de compréhension. L'évolution dans les territoires occupés au cours de ces derniers mois a prouvé sans aucun doute que le moment était propice pour que les vents du changement pacifique soufflent dans cette région. Alors que l'on se préoccupe du besoin de tous les Etats de la région à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, il faut aussi reconnaître que les aspirations légitimes du peuple palestinien à avoir sa propre patrie attendent depuis trop longtemps d'être satisfaites.

En Gambie, nous allons continuer à appuyer le peuple palestinien dans sa lutte héroïque pour une patrie indépendante. Nous considérons la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies comme étant un pas très important dans la recherche d'un règlement véritable et durable. Mais pour que cette conférence réussisse, elle doit garantir la participation entière et sans réserve du peuple palestinien sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Pour ce qui est de Chypre, ma délégation continuera à encourager les contacts et les négociations qui se poursuivent avec les bons offices du Secrétaire général. Nous réitérons notre espoir que les deux communautés poursuivront leur collaboration avec le Secrétaire général en vue d'atteindre un règlement politique

M. Sey (Gambie)

du problème qui soit mutuellement acceptable. A cet égard, une disposition reposant sur les droits égaux des deux parties pourrait offrir une solution idéale.

J'aimerais maintenant me tourner vers l'Afrique. Comme vous le savez, nous venons de célébrer en Afrique le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation continentale, l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Les célébrations se sont toutefois déroulées à un moment des plus critiques en Afrique australe. Elles ont aussi coïncidé avec le dixième anniversaire de la résolution 435 (1978) sur la Namibie, adoptée par le Conseil de sécurité, servant ainsi à rappeler le caractère monstrueux du régime de Pretoria.

Aujourd'hui, le régime raciste sud-africain provoque la répulsion dans le monde entier. Cependant, ce cri d'indignation au niveau international ne vient pas du fait que la communauté internationale a soudainement réalisé que l'apartheid était diabolique, violent et immoral. Cette réaction internationale croissante est due à la lutte soutenue que poursuivent les forces démocratiques et progressives à l'intérieur de l'Afrique du Sud elle-même. C'est cette lutte interne qui a fait de l'Afrique du Sud le point de mire du monde entier. Mais en provoquant cela, le peuple sud-africain et les Etats de première ligne ont dû consentir de grands sacrifices. Malgré le bilan du passé, le régime raciste et ses partisans font grand cas de l'intention qu'a l'Afrique du Sud d'instituer des réformes conformément à des normes internationalement reconnues.

S'il y a un régime qualifié pour qu'on lui applique le Chapitre VII de la Charte, c'est assurément le régime dont la politique a été à juste titre et universellement proclamée crime contre l'humanité. Nous devons par conséquent redoubler d'efforts pour appuyer la lutte du peuple sud-africain en continuant de tendre vers l'application de sanctions globales et obligatoires. La communauté internationale doit trouver le moyen d'adopter de nouvelles mesures visant à faire comprendre aux autorités de Pretoria qu'il faut absolument démanteler d'urgence l'apartheid et créer les structures de la démocratie en Afrique du Sud.

Ma délégation demande instamment à la communauté internationale de fournir aux Etats de première ligne une assistance qui garantirait leur intégrité territoriale et leur indépendance. Il faut toutefois s'assurer qu'une telle assistance ne soit pas simplement considérée comme un moyen facile de remplacer la nécessité de s'attaquer à la cause profonde des crises en Afrique australe qui est, comme nous le savons, la répression interne toujours croissante et la brutalité de l'Afrique du Sud dans les efforts vains qu'elle fait pour perpétuer l'apartheid.

M. Sey (Gambie)

A ce stade, un optimisme croissant règne concernant le règlement pacifique de la question namibienne. Bien entendu, nous nous félicitons de la série de négociations qui se sont déroulées jusqu'à présent. Nous espérons qu'elles mèneront éventuellement à l'indépendance de la Namibie dans le cadre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Plusieurs fois dans le passé, on avait espéré que l'Afrique du Sud s'inclinerait devant l'opinion publique internationale et devant la morale en acceptant les dispositions de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Ces espoirs se sont évanouis, étouffés par une Afrique du Sud intraitable; voilà pourquoi nous affichons un optimisme prudent. Nous espérons que cette fois-ci le consensus international sur l'illégalité et sur l'inadmissibilité des actions de Pretoria et ses nombreux échecs militaires en Angola du Sud feront que l'Afrique du Sud restera à la table des négociations.

Nous nous souvenons que lorsque les pères fondateurs des Nations Unies ont rédigé la Charte en 1945, ils ont réaffirmé leur foi dans les droits de l'homme fondamentaux et dans la dignité et la valeur de la personne humaine. Outre la Charte, l'Organisation des Nations Unies s'est également prononcée sur les droits de l'homme dans de nombreux textes fondamentaux, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et le Pacte international sur les droits civils et politiques de 1966.

Alors que nous célébrons cette année le quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, souvenons-nous que toutes ces déclarations solennelles et tous ces pactes reconnaissent que l'homme ne peut être à l'abri du besoin et de la peur, que si les conditions existent pour permettre à chacun et à chacune de jouir de ses droits civils et politiques.

La question de la protection et de la promotion des droits de l'homme fondamentaux ne peut donc être séparée des problèmes immédiats de la survie de l'homme. Il y a un lien indissoluble entre les deux. Les droits de l'homme sont indivisibles et universels. Ils comprennent les droits sociaux et économiques, tels que le droit à une nourriture décente, à un abri, et l'accès à des soins de santé fondamentaux ainsi que le droit à l'enseignement.

Compte tenu du fossé qui s'élargit entre les pratiques universellement acceptées des droits de l'homme et la dure réalité dans bien des régions du monde, nous devons redoubler d'efforts pour défendre les droits et la dignité de

M. Sey (Gambie)

l'individu. La Gambie ne veut pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat quel qu'il soit. Notre position en ce qui concerne les droits de l'homme n'est provoquée que par une préoccupation profonde pour l'individu, pour sa liberté et pour sa dignité.

M. Sey (Gambie)

Il est encourageant de constater que les mesures particulières qui ont été prises dans chaque région pour améliorer la protection des droits et des libertés fondamentales sont particulièrement prometteuses.

En Afrique, des décisions importantes ont été prises en vue d'institutionnaliser le respect et la protection des droits de l'homme sur le continent. Comme vous le savez sans doute, une commission de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur les droits de l'homme et des peuples a été créée et la proposition faite par la Gambie d'accueillir le siège de la commission, a été acceptée à l'unanimité par les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine. Nous sommes convaincus que la confiance dont bénéficient le Gouvernement et le peuple de la Gambie est fondée sur notre attachement ferme et irrévocable à la protection et à la promotion des droits de l'homme, un attachement qui découle des principes consacrés tant dans notre législation interne que dans notre politique étrangère.

Non seulement la Gambie a décidé d'accueillir le secrétariat de la commission de l'Organisation de l'unité africaine sur les droits de l'homme et des peuples, mais elle est actuellement en train de créer un centre pour la démocratie et l'étude des droits de l'homme afin de promouvoir et de consolider davantage nos acquis dans ce domaine. Je m'empresse d'ajouter que ce centre sera une institution non gouvernementale ouverte à tous ceux qui partagent l'attachement de la Gambie à la démocratie, à la primauté du droit et aux principes de liberté et d'intégrité de l'individu.

Telles sont les questions politiques les plus pressantes face auxquelles se trouve confrontée la communauté internationale. De par le monde, il semble qu'il y ait une volonté et un espoir renouvelés de voir ces problèmes politiques réglés un jour de façon pacifique en dépit de leur apparente complexité.

Cependant, le climat politique offre quelque espoir pour l'avenir, on ne peut pas en dire autant de l'environnement économique international. Ma délégation déplore profondément que l'on ne s'attaque pas avec plus d'imagination et d'efficacité à la crise économique actuelle alors qu'elle menace également la paix et la sécurité internationales. En dépit de la préoccupation particulière que suscitent les problèmes structurels à long terme, la volonté politique nécessaire pour les résoudre fait malheureusement toujours défaut.

M. Sey (Gambie)

Compte tenu de la récession mondiale, des conditions défavorables des termes de l'échange, de la persistance de taux d'intérêt élevés dans certains pays développés et de l'augmentation du coût du service de la dette, la plupart des pays africains, y compris la Gambie, ont dû adopter un ensemble de mesures destinées à remédier aux déséquilibres structurels de leur économie et à s'engager fermement sur la voie de la reprise et du développement de la croissance économique.

Alors que des progrès notables ont été enregistrés dans le redressement de certaines distorsions macro-économiques et sectorielles importantes, il reste encore beaucoup à faire. Le Gouvernement de la Gambie est pleinement conscient des difficultés provoquées par ces réformes de politique intérieure, mais il continue à se montrer pleinement déterminé à appliquer toutes les mesures nécessaires pour relancer rapidement l'économie et pour jeter les bases d'une croissance économique et d'une prospérité à long terme et soutenues.

Toutefois, il est clair que les efforts que nous déployons pour nous aider nous-mêmes échoueront si nous ne recevons pas de nouvelles ressources financières substantielles à des conditions de faveur. Nous espérons que la communauté internationale appuiera fermement nos efforts conformément aux engagements pris dans le contexte du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique de l'Afrique, adopté en 1986. Il convient de rappeler que ce plan d'action a été examiné récemment par le Comité spécial plénier de l'Assemblée générale. Ma délégation espère sincèrement que la présente session prendra des mesures en vue de remédier aux lacunes et aux restrictions qui ont été définies.

L'effondrement des prix des produits de base est la cause profonde de la crise économique actuelle des pays en développement. Selon des estimations récentes, les pertes pour les pays en développement résultant de l'effondrement des prix des produits de base par rapport à ceux des produits manufacturés qu'ils ont importés entre 1980 et 1985 s'élevaient à 50 milliards de dollars des Etats-Unis. Ces pertes importantes, au moment où l'aide publique au développement diminue, soulignent la nécessité de renforcer la coopération multilatérale dans son ensemble.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que les pays en développement dépendent dans une large mesure des matières premières, une dépendance qui varie entre 68 % et presque 100 %. En outre, dans certains cas, comme celui de mon pays, une ou deux matières premières représentent 90 % du total de l'ensemble des exportations. La part des matières premières dans le produit brut de développement des pays en

M. Sey (Gambie)

développement s'élève à plus de 30 %, alors que pour les pays dont l'économie de marché est développée elle s'élève à moins de 10 %. Par conséquent, une baisse des recettes à l'exportation des matières premières comporte des incidences à long terme pour nous, non seulement pour notre balance des paiements mais également pour les revenus fiscaux.

Le problème du fardeau de la dette extérieure est un des aspects de la crise dont souffre l'Afrique, qui pourrait être directement lié au prix des produits de base et qui souligne la nécessité d'adopter une nouvelle approche plus souple pour la résoudre. Le développement économique de l'Afrique a été retardé, essentiellement en raison de la dette.

La convocation d'une conférence internationale destinée à s'attaquer à ce problème est devenue encore plus urgente. Il convient toutefois de reconnaître qu'en dépit des mesures d'allégement de la dette qui ont été adoptées jusqu'à présent par certains pays développés créanciers, la crise de la dette en Afrique ne pourra être résolue que si nos économies bénéficient de l'élan nécessaire à notre croissance et si toutes les dettes sont converties en subventions.

Outre la restructuration de nos économies nationales, la crise qui sévit actuellement en Afrique nous fait prendre conscience de la nécessité urgente de prendre de nouvelles mesures destinées à développer et à soutenir une coopération régionale et sous-régionale plus étroite. On ne saurait trop insister sur le fait que l'avenir de l'Afrique repose sur une coopération et une autonomie plus développées, en vue d'assurer un développement équilibré, dans le cadre de nos aspirations à une émancipation économique totale de l'Afrique, conformément à l'esprit du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos. C'est pourquoi le Gouvernement de la Gambie attache une extrême importance à notre organisation sous-régionale, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Face aux changements économiques rapides et aux incertitudes, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest continue à rechercher les moyens efficaces d'améliorer le niveau de vie de millions de personnes dans notre sous-région.

A cet égard, le Président de la Gambie s'efforcera, en sa qualité de président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, de donner une nouvelle impulsion à l'application de divers programmes d'organisation sous-régionale, y compris le Programme de reprise économique de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest. A cet égard, je tiens à saisir cette occasion pour féliciter le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le

M. Sey (Gambie)

désarmement en Afrique d'avoir organisé un programme de formation sur "La solution des conflits, la prévention des crises, la gestion et l'édification de la confiance parmi les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest" à Lomé, au Togo, entre le 22 août et le 2 septembre 1988.

Le programme a offert un cadre de communication aux fonctionnaires civils et aux militaires des Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, qui sont chargés des questions de paix et de sécurité dans leur pays et qui disposent des qualifications et compétences nécessaires pour prévenir et gérer les conflits. Ce programme a été perçu comme un moyen d'éliminer la méfiance et par conséquent de renforcer la confiance entre les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Les perspectives aussi bien militaires que civiles sont essentielles pour développer une compréhension globale de la dynamique des problèmes qui sont analysés, et pour créer à l'avenir des mécanismes concrets destinés à instaurer une paix et une sécurité durables en Afrique.

En raison du succès de ce programme, on a exprimé le désir d'en poursuivre de semblables et d'y inclure d'autres sous-régions d'Afrique.

S'agissant de cette question importante de la paix et de la sécurité en Afrique, il est encourageant de noter que les initiatives prises par nos dirigeants en vue de régler les différends qui opposent le Tchad et la Libye, le Maroc et l'Algérie, l'Ethiopie et la Somalie, commencent à porter leurs fruits.

M. Sey (Gambie)

C'est de tout coeur que nous appuyons cette approche du règlement pacifique des différends entre les peuples frères d'Afrique, conformément à l'esprit et aux principes de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Au moment où nous concentrons notre énergie sur les problèmes connexes de la survie et de la croissance, un phénomène nouveau et dangereux commence à susciter de très vives inquiétudes. Je songe bien entendu à la pratique totalement inacceptable et irresponsable qui consiste à déverser des déchets industriels et toxiques en Afrique. La Gambie est un des pays avec lesquels des contacts ont été pris, mais nous avons fermement rejeté toutes les demandes qui visaient à déverser des déchets industriels dans notre pays. Devant la gravité de cette situation, nous avons édicté des lois très importantes et contraignantes afin d'empêcher que des déchets ne soient déversés en Gambie. Comme je l'ai souligné en d'autres occasions, malgré notre pauvreté aucune somme d'argent ne nous fera hypothéquer l'avenir de notre environnement.

Au fil des ans, la Gambie s'est particulièrement attachée à mieux gérer son environnement tandis que nous veillions à améliorer le niveau de vie de notre peuple. Ainsi, il y a une dizaine d'années, le Gouvernement gambien a publié une déclaration spéciale connue sous le nom de Déclaration de Banjul, dans laquelle "nous nous engageons à n'épargner aucun effort pour préserver le maximum de ce qui nous reste en faune et en flore pour le présent et l'avenir."

En outre, à la suite d'une longue période de sécheresse et de l'avancée impitoyable du désert dans notre sous-région, nous devons, en Afrique de l'Ouest, prévenir toute nouvelle forme de dégradation de l'environnement.

Voilà pourquoi ma délégation appuie la proposition de la République fédérale du Nigéria, aujourd'hui acceptée en tant que projet de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de créer un "contrôle des déversements", de façon que les pays qui pourraient être soumis au déversement de déchets industriels soient alertés suffisamment à temps pour prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de leur environnement. Les Nations Unies devraient créer un comité spécial chargé d'étudier les activités des sociétés industrielles coupables de ce crime. Les pays qui ont déjà été victimes d'une pollution systématique de leur environnement devraient recevoir une indemnisation.

M. Sey (Gambie)

C'est dans ce contexte que se déroule la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Il n'y a jamais eu autant qu'aujourd'hui de chances et de possibilités d'édifier un monde à l'abri de la menace de l'affrontement nucléaire et des conflits régionaux.

Pour conclure, je voudrais assurer les membres du profond engagement de la Gambie à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que de la coopération internationale pour la promotion du progrès économique et social de tous les peuples.

Aussi, grâce à une action collective, vouons-nous aux nobles idéaux et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies si nous voulons assurer la survie de l'humanité et sauvegarder la paix entre les nations.

M. MULIRO (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous transmettre les meilleurs voeux du Président de la République du Kenya, l'honorable Daniel T. Arap Moi, et son souhait que les délibérations de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale soient couronnées de succès. Je tiens également à vous transmettre mes chaleureuses félicitations, ainsi que celles de ma délégation, à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée pour cette session. Vos qualités diplomatiques bien connues et votre vaste expérience sont la garantie de l'issue fructueuse des débats de cet organe. Je vous promets la pleine coopération et l'appui de ma délégation dans l'accomplissement de cette tâche.

Qu'il me soit permis également de dire à votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, M. Peter Florin, combien ma délégation a apprécié la façon exemplaire dont il a présidé les travaux de la précédente session.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Cet objectif de principe ne saurait être mis en oeuvre sans une direction efficace. Dans un passé récent, nombreux ont estimé que les Nations Unies n'avaient qu'une faible influence sur le règlement des questions brûlantes de l'heure. C'est ainsi que l'existence même de l'Organisation a été sérieusement remise en question. Toutefois, après les récents événements de cette année, les Nations Unies ont beaucoup contribué au règlement de conflits régionaux. Le cessez-le-feu dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq a été possible grâce aux efforts des Nations Unies. Le retrait des troupes soviétiques

M. Muliro (Kenya)

d'Afghanistan a été le fruit de l'intervention des Nations Unies. C'est grâce aux appels répétés des Nations Unies que le Viet Nam a décidé de retirer ses troupes du Kampuchea. Un accord aux termes duquel le processus d'indépendance de la Namibie sera engagé, conformément à la résolution 435 (1978) des Nations Unies, est en cours d'élaboration en Afrique australe, en Angola, à Cuba et en Afrique du Sud.

Bien qu'étant la conséquence de la diminution des tensions entre les superpuissances, l'énumération des succès emportés par notre organisation peut être attribuée aux efforts patients, fermes et efficaces du Secrétaire général. Je tiens donc à lui rendre, ainsi qu'à son personnel, un hommage appuyé pour ces succès retentissants.

Le Kenya a toujours été convaincu que la résolution 435 (1978) reste la base unique de l'indépendance de la Namibie. Cependant, tout en nous félicitant de l'accord important intervenu entre l'Angola et Cuba à propos de la question du déploiement des dernières troupes d'Angola, nous pensons toujours que l'indépendance de la Namibie ne doit pas et ne peut pas être liée à la question du retrait des troupes cubaines d'Angola. Il faut que les Nations Unies appliquent la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité dans les plus brefs délais.

En Afrique du Sud, nous restons vivement préoccupés par le fait qu'en dépit des appels et des pressions répétés de la communauté internationale, le régime raciste de ce pays n'ait toujours pas relâché Nelson Mandela et tous les autres détenus politiques, comme les Nations Unies l'ont exigé dans de nombreuses résolutions.

M. Muliro (Kenya)

Qui plus est, la décision du régime de Pretoria de soumettre ce pays à l'état d'urgence dément ses affirmations souvent répétées quant à son attachement à un véritable changement et à la règle démocratique en Afrique du Sud. Maintenant, tout le monde a dû comprendre que la véritable intention du régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud est de perpétuer sa politique illégale et oppressive d'apartheid, politique que la communauté internationale a depuis longtemps déclaré illégale et crime contre l'humanité.

L'Afrique du Sud doit donc mettre fin et renoncer à ses manoeuvres sournoises qui visent à retarder l'élimination de l'apartheid en apportant des modifications de pure forme au nom de prétendues réformes. Le Kenya demande à cette auguste instance et à tous les peuples de bonne volonté de continuer de faire pression sur le régime de Pretoria afin qu'il abandonne l'apartheid. Nelson Mandela et tous les autres prisonniers et détenus politiques d'Afrique du Sud doivent être relâchés sans condition et immédiatement afin de pouvoir participer pleinement au processus démocratique de leur pays. De même, l'Afrique du Sud devrait immédiatement lever l'état d'urgence et l'interdiction relative aux mouvements de libération qui opèrent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, et s'abstenir de mener des actes de déstabilisation à l'encontre de ses voisins et des autres pays africains de la sous-région.

Le système maléfique de l'apartheid a fait souffrir beaucoup de Sud-Africains. Beaucoup ont quitté leurs foyers pour chercher refuge dans les Etats voisins. L'Afrique du Sud menace toujours de déstabiliser les pays voisins, provoquant des mouvements très importants de personnes déplacées à l'intérieur de ces Etats, ce qui ne fait qu'accroître encore le nombre de réfugiés.

Afin de soulager le sort des réfugiés et d'alléger le fardeau imposé aux Etats qui les accueillent, les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) se sont mis d'accord sur la nécessité de "partager la charge" de la réinstallation des réfugiés. Ils l'ont fait comme la communauté internationale qui avait décidé, après la deuxième guerre mondiale, de contribuer au bureau du Haut Commissaire aux réfugiés.

Néanmoins, reconnaissant que la situation des réfugiés ne cesse de se détériorer en Afrique australe, le Conseil des ministres de l'OUA, lors de sa quarantième session, en 1987, a demandé la tenue d'une conférence sur le problème. L'un des principaux objectifs de la conférence était d'avancer des idées sur la façon de prêter assistance aux Etats de première ligne. La coopération apportée par la communauté internationale, notamment par le Gouvernement norvégien, qui a

M. Muliro (Kenya)

rendu possible cette conférence, a été très encourageante. La mise en oeuvre du Programme et du Plan d'action convenus exige la coopération de tous les Etats membres. Il est également impératif que la communauté internationale ne néglige pas le sort de ces réfugiés car leurs besoins, qui sont spécifiques, doivent être examinés, appréciés et bien compris afin de leur apporter les formes d'assistance qui conviennent.

La guerre entre les deux Etats frères que sont l'Iran et l'Iraq s'est soldée par de nombreuses pertes en vies humaines et des souffrances indicibles pour de nombreuses familles dans les deux pays. Le Kenya s'est félicité de l'Accord entre les deux pays quant à un cessez-le-feu devant prendre effet le 20 août 1988. Tout en félicitant les dirigeants des deux nations pour le courage et les qualités d'hommes d'Etat dont ils ont fait preuve en acceptant de mettre fin à un conflit sanglant, notre plus profonde gratitude va à notre secrétaire général, sous les auspices duquel les deux pays ont pu venir à la table des négociations dans l'espoir de résoudre leurs différends. Le Kenya est fier d'avoir modestement contribué, par le biais de personnel des Nations Unies composant l'équipe d'observateurs, à la recherche d'une paix durable entre les deux pays avec lesquels il entretient des relations cordiales.

Alors que nous observons qu'il y a des signes de relâchement de la tension en diverses parties du monde, il en va différemment au Moyen-Orient. Le soulèvement des Palestiniens dans les territoires israéliens occupés montre clairement la frustration de ces gens qui vivent sous l'occupation militaire depuis plus de 20 ans. Israël, s'appuyant sur des conceptions erronées, a eu recours à un usage excessif de la force pour réprimer les manifestations. Le recours à la force ne peut pas être la réponse.

Le Kenya a dit maintes et maintes fois qu'il n'y aurait pas de paix durable dans la région tant que les droits légitimes du peuple palestinien ne seraient pas reconnus, y compris leur droit à l'autodétermination et à avoir leur propre Etat. Nous reconnaissons le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, d'exister à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Par conséquent, nous demandons instamment à Israël de se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, car c'est la seule voie qui s'offre pour parvenir à une paix véritablement durable.

En Amérique centrale, contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions où le processus de paix gagne en élan, nous constatons avec préoccupation que bien peu de progrès ont été réalisés, malgré les efforts des Groupes de Contadora et

M. Muliro (Kenya)

d'appui. Nous lançons donc un appel à tous les Etats de la région pour qu'ils redoublent d'efforts dans la recherche de la paix, étant donné le climat politique international actuellement favorable.

Dans la péninsule de Corée, nous sommes encouragés par l'évolution récente en faveur d'un dialogue entre les deux parties. C'est pourquoi nous demandons que le dialogue constructif se poursuive entre les deux Corées afin de parvenir à un règlement pacifique du problème.

La poursuite de la course aux armements demeure la principale menace qui pèse sur la survie de l'humanité. Plus qu'à toute autre époque de l'histoire, la communauté internationale tout entière est maintenant d'accord en ce qui concerne le grave danger que font peser sur notre planète les énormes arsenaux d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. C'est dans ce contexte que nous avons formé l'espoir que la quinzième session extraordinaire des Nations Unies, la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui s'est tenue en juin dernier, fournirait l'occasion de convenir d'un ensemble de mesures de nature à donner un nouvel élan au processus de désarmement. Malheureusement, la session a pris fin sans que l'on parvienne à un accord sur le document final, et ce malgré le climat international né de la signature d'un traité entre les deux superpuissances.

Pourtant, bien qu'on ne soit parvenu à aucun accord lors de la session extraordinaire, nous devons nous tourner vers l'avenir et utiliser le peu qui a pu être réalisé comme base des efforts futurs. De bonnes propositions ont été faites à cette session qui devraient être examinées en vue d'une adoption future.

Ces derniers mois, nous avons observé quelques signes très encourageants de relâchement des tensions un peu partout dans le monde. Les négociations en cours entre les deux superpuissances sur la réduction des stocks d'armes ont montré que des progrès importants dans le domaine du désarmement pouvaient être réalisés s'il y avait une véritable confiance. A cet égard, nous nous félicitons du Traité qui a récemment été conclu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sur l'élimination des missiles intermédiaires et à plus courte portée.

Le continent africain, au cours de son histoire, a en commun une série d'épisodes inoubliables et humiliants tels que l'esclavage, la balkanisation, la colonisation, le pillage économique et l'exploitation, pour ne citer que quelques exemples de ce triste catalogue. Cependant, comme si ces punitions ne suffisaient pas à notre mère l'Afrique, un autre fléau lui a été infligé ces derniers mois. Je

M. Muliro (Kenya)

veux parler des récentes et sordides révélations selon lesquelles des déchets toxiques et radioactifs ont été cyniquement déversés dans divers pays africains par certaines sociétés appartenant à des pays industrialisés. C'était et cela demeure un acte criminel scandaleux.

M. Muliro (Kenya)

Cet "impérialisme poubelle" représente une menace grave et nuisible non seulement pour l'humanité mais aussi pour tout l'environnement mondial. Il est vraiment paradoxal de constater qu'au moment où des milliards de dollars sont consacrés au nettoyage de l'environnement à travers le monde, certaines sociétés corrompues ont l'audace de déverser des déchets toxiques en sachant parfaitement quel sera le résultat de cette activité ignoble. La communauté internationale devrait condamner ces actes impitoyables et prendre des mesures décisives aux échelons sous-régional et régional en vue de promulguer des lois qui punissent sévèrement ceux qui se livrent à ces activités.

Alors que la décennie des années 80 touche à sa fin, l'économie mondiale est toujours dans un triste état malgré une certaine élévation des taux de croissance dans les pays industrialisés et en Asie du Sud et de l'Est. Des déséquilibres importants dans les paiements internationaux demeurent et il existe un risque d'instabilité des taux de change et des taux d'intérêts sur le marché des valeurs. Cette détérioration de la situation résulte directement des divergences persistantes dans les politiques macro-économiques des pays industrialisés. A moins que des changements importants ne soient apportés à ces politiques, cette situation risque de provoquer une récession économique mondiale.

Les conditions économiques des pays en développement, notamment ceux qui ont de lourds problèmes d'endettement et ceux de l'Afrique subsaharienne continuent à empirer, malgré leur stabilisation, les efforts d'ajustement et les mesures d'austérité fiscale. Il n'y a pas de perspectives d'amélioration et l'avenir reste fort sombre. Ces pays seront probablement plongés dans une longue période de déclin du revenu par habitant aboutissant à une grave pauvreté et à une agitation socio-politique.

Les relations économiques internationales restent caractérisées par l'inégalité dans la répartition de la richesse globale entre pays développés et pays en développement. Les choses sont encore aggravées du fait des politiques économiques injustes et unilatérales de nombreux pays industrialisés.

Dans le passé, on considérait comme acquis qu'une fois amorcée la reprise de la croissance économique dans les pays industrialisés, elle serait suffisamment rapide pour soutenir le développement des pays en développement et que la transformation des structures financières et de production des pays industrialisés ne porterait pas atteinte aux efforts de développement ailleurs et notamment dans les pays en développement.

M. Muliro (Kenya)

Cette approche ne semble donner aucun résultat. Le ralentissement de l'économie mondiale dans les années 80 a prouvé que les déséquilibres entre économies de marchés des pays industrialisés constituent une grave menace pour les pays en développement. La crise de la dette qui a été précipitée par le ralentissement du commerce mondial, la détérioration des termes de l'échange dans le commerce des produits de base, le déclin des importations en provenance des pays en développement, l'augmentation brutale et imprévue mais constante des taux d'intérêts, et le passage effréné à un transfert négatif net de ressources a servi de clair avertissement du fait que pour que la croissance de l'économie mondiale reprenne et soit soutenue il faut d'abord faire en sorte que les avantages de l'interdépendance soient mutuels et se renforcent les uns les autres. Le cercle vicieux de la pauvreté et du gaspillage dans le tiers monde - où se trouvent plus des deux tiers de la population mondiale et d'abondantes ressources naturelles - doit être brisé pour libérer le potentiel de création de richesses globales dans l'intérêt de tous.

Malgré le ralentissement de leur croissance, beaucoup de pays en développement continuent leurs efforts pour améliorer les conditions sociales dans le cadre d'une austérité fiscale drastique. Il y a pourtant des limites à ces efforts du fait de l'actuel système commercial international injuste du transfert négatif de ressources et du fardeau de la dette. Le coût, du point de vue de la dégradation écologique, du gaspillage des ressources humaines et naturelles et du déclin des revenus, compromet le bien-être de l'homme et la survie même sur notre planète Terre. Comme il est dit dans un rapport de l'UNICEF à propos du caractère éventuel de la nouvelle stratégie internationale du développement pour les années 90, la perspective de la lenteur de la croissance ou de la stagnation des pays en développement :

"... représente un défi important pour la communauté mondiale alors qu'elle se prépare pour les années 90. Et ce notamment si notre objectif pour l'an 2000 est de surmonter les aspects les plus terribles de la pauvreté de masse : la malnutrition, la faim, l'ignorance et la mort de près de 40 000 jeunes enfants chaque jour... Si ces tendances se poursuivent, les revenus par habitant des pays les moins avancés en l'an 2000 seront sensiblement en-dessous de ce qu'ils étaient en 1980, et pour de nombreux pays africains ce niveau se situera en-dessous de celui des années 70, il y a 30 ans."

M. Muliro (Kenya)

Selon la Banque mondiale, par opposition à d'autres régions en développement, l'Afrique subsaharienne a constamment enregistré de piètres résultats sur le plan économique pendant toute une génération. Comme si cela ne suffisait pas, dans les années 80, le revenu par habitant est tombé aux trois quarts du niveau atteint à la fin des années 70. La faible performance économique de l'Afrique a commencé à saper la base productive de la région. Au milieu des années 80, les niveaux d'investissement bruts de nombreux pays étaient trop bas pour maintenir le stock en capital. Par conséquent les soins de santé et l'enseignement entre autres choses se sont détériorés.

Des gouvernements africains, de façon individuelle et collective, se sont engagés à entreprendre des réformes pour améliorer la performance économique de leurs pays. Cependant, les graves déséquilibres économiques structurels et la vulnérabilité des économies africaines face à un environnement extérieur qui va empirant ont eu et continuent d'avoir de graves répercussions sur ces efforts.

Compte tenu de cette réalité, les gouvernements africains ont soumis lors de la session extraordinaire des Nations Unies sur la situation économique critique en Afrique de 1986 un programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 qui a été adopté, la communauté internationale s'engageant à répondre aux efforts de l'Afrique. A l'issue de la récente évaluation à mi-parcours de l'application de ce programme, on a reconnu que la majorité des pays africains avaient, dans le cadre de sévères mesures d'austérité, entrepris des mesures d'ajustement structurel et des réformes visant l'amélioration de la performance économique afin de provoquer une reprise accélérée et de jeter les bases d'un développement soutenu. On a également reconnu que les efforts de réforme des pays africains ne s'étaient pas accompagnés de mesures internationales pour les soutenir et que l'économie africaine s'était encore détériorée.

Bien que la communauté internationale ait pris des initiatives louables à l'appui des efforts de l'Afrique dans les domaines de l'allégement de la dette et des courants de capitaux, l'ampleur et la nature de la crise économique africaine demandent un appui accru et une traduction immédiate des engagements en action concrète pour aboutir aux résultats voulus. Pour leur part, les pays africains ont renouvelé leur promesse d'effectuer ces réformes et ces ajustements structurels

M. Muliro (Kenya)

afin d'améliorer leur performance économique et le bien-être de leurs peuples. Le Kenya en appelle à toutes les parties intéressées pour qu'elles prennent, de manière individuelle et collective, toutes les initiatives nécessaires et déploient tous les efforts voulus pour appliquer les recommandations faites afin d'accélérer la mise en oeuvre rapide et en temps voulu du Programme.

M. Muliro (Kenya)

Pour terminer, le Kenya tient à s'associer aux autres Etats Membres pour féliciter les forces de maintien de la paix des Nations Unies qui ont reçu le prix Nobel de la paix cette année en reconnaissance des services qu'elles ont rendus dans le maintien de la paix et de la sécurité. Avec l'apaisement des tensions entre les superpuissances, l'Organisation des Nations Unies entre dans une phase nouvelle qui est favorable à la renaissance du multilatéralisme auquel nous aspirons tous. Nous avons finalement compris et apprécié le fait que l'Organisation des Nations Unies est indispensable dans notre monde contemporain. A cet égard, il nous faut une Organisation des Nations Unies forte, à laquelle tous les Etats Membres soient attachés. Le Kenya, qui croit en l'Organisation des Nations Unies appuiera sans réserve notre organisation.

M. NDONG (Guinée équatoriale) (interprétation de l'espagnol) : La quarante-troisième session de l'Assemblée générale commence ses travaux à un moment où la communauté internationale revendique aujourd'hui plus que jamais son droit à une paix sûre et durable et à la tranquillité. C'est la raison pour laquelle la présente session ne doit pas décevoir ces grands espoirs de la communauté qui, pour mille raisons valables, les qualifie d'espoir de l'humanité.*

Compte tenu de l'aspiration de l'humanité, et dans ce contexte, la délégation de la République de Guinée équatoriale, que j'ai l'honneur de présider en ce moment, félicite le Président de l'Assemblée de son élection tout à fait méritée à la tête de nos débats. Son pays et la République de Guinée équatoriale entretiennent des relations excellentes et étroites depuis longtemps. En outre, la République argentine est l'un des pays qui ont répondu positivement, par des dons et des prêts, à l'appel de S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, lorsqu'il prit le pouvoir, pour aider à reconstruire le pays ruiné, en fait dévasté, par le régime précédent. Le peuple de Guinée équatoriale s'en souviendra toujours. Pour le moment, j'ai été simplement chargé de dire merci au peuple argentin.

L'appui de la République argentine aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies est également reconnu et apprécié par la République de Guinée équatoriale.

Le dévouement personnel du Président, son expérience de négociateur ainsi que ses talents diplomatiques reconnus nous garantissent que les résolutions qui seront adoptées à la fin des débats seront impartiales, bénéfiques et avantageuses pour

* M. van Lierop (Vanuatu), Vice-Président, assume la présidence.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

tous. A cette fin, ma délégation est totalement à sa disposition. Nous l'assurons que nous n'entraverons pas ses travaux, afin de parvenir au consensus souhaité.

Au nom de la délégation de la Guinée équatoriale, j'adresse également nos félicitations aux autres membres du Bureau, dont la tâche difficile de coordination de nos activités n'est pas toujours suffisamment reconnue et appréciée.

Avec nostalgie nous adressons toute notre reconnaissance au Président sortant, M. Peter Florin, pour la sagesse politique et diplomatique avec laquelle il a dirigé les difficiles travaux de la quarante-deuxième session de l'Assemblée. Son comportement nous encourage à poursuivre la lutte contre l'injustice que connaît la communauté, conformément à notre emblème national : unité, paix et justice.

Le peuple et le Gouvernement de la Guinée équatoriale expriment à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général des Nations Unies, toute leur reconnaissance pour son total dévouement à l'égard des problèmes de la communauté internationale et sa volonté de réaliser les nobles idéaux de la Charte de San Francisco. En lui rendant hommage, nous voulons croire que le prix Nobel de la paix remis aux forces de maintien de la paix des Nations Unies est en grande partie dû à ses efforts. Si tel n'est pas le cas, la République de Guinée équatoriale propose aux organismes responsables la candidature du Secrétaire général pour le prochain prix Nobel de la paix.

Le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation est un document éloquent et très important, tant au niveau des succès obtenus que de ce que l'on espère réaliser, grâce, bien entendu, à la volonté politique des gouvernements concernés dans chaque cas. Nous estimons que de nombreux succès ont été obtenus. Cela est prouvé d'ailleurs par le fait même que le débat général de cette quarante-troisième session se déroule dans un climat empreint d'optimisme et de reconnaissance sincères de la validité du multilatéralisme ainsi que du renforcement du rôle et de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies a ranimé la confiance qui peut nous guider dans la recherche de solutions aux problèmes difficiles, délicats et complexes qui se posent. C'est la raison pour laquelle l'Organisation est l'instance idéale et l'arbitre impartial pour traiter les questions qui concernent la communauté internationale. C'était d'ailleurs ce que les pères fondateurs de l'Organisation avaient à l'esprit. C'est une source de fierté pour la République de Guinée équatoriale. Nous réaffirmons la confiance que nous avons placée dans l'Organisation des Nations Unies lorsque nous en sommes devenus Membre. Cette

M. Ndong (Guinée équatoriale)

confiance n'est pas simplement verbale; elle se confirme dans les faits, faits qui se produisent dans notre pays, où les recommandations de l'Organisation des Nations Unies sont mises en oeuvre dans tous les secteurs de la vie nationale et à l'extérieur dans toutes les instances internationales, où nous poursuivons une politique stricte de bon voisinage, de coopération, d'ouverture et de dialogue avec d'autres Etats, afin de préserver la paix et la tranquillité dans notre région, sur notre continent et dans le monde.

A cet égard, dans mon pays, on procède à des ajustements gouvernementaux et des installations sociales, financières et politiques sont créées, comme l'exigent les circonstances, en vue de répondre aux mandats constitutionnels. Le programme politique de démocratisation et le programme de reconstruction économique, pour achever le développement général souhaité sur des bases solides, en sont des exemples.

Je voudrais pour résumer, parler brièvement du processus politique dans mon pays.

Sur la base de la loi adoptée par notre parlement sur les partis politiques, le parti démocrate de Guinée équatoriale a été créé récemment. Son premier congrès a lieu en ce moment même dans la ville de Bata. Le processus de démocratisation est parvenu à un stade où le développement et le redressement économique du pays ne peuvent être réalisés que grâce à la participation des gens dans le domaine des affaires politiques, comblant ainsi le fossé qui avait toujours existé dans l'organisation politique et administrative de notre communauté. Avec l'aide du Programme de développement des Nations Unies et d'autres institutions du système des Nations Unies et des divers donateurs, le Gouvernement de la Guinée équatoriale a élaboré une stratégie d'ensemble et sectorielle pour le développement à moyen terme du pays et a convoqué une deuxième table ronde sur les donateurs à Genève du 23 au 29 novembre. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies de faire part clairement de la situation de la Guinée équatoriale afin que, en accord avec les négociations en cours avec d'autres institutions financières internationales, la table ronde dont je viens de parler puisse être réellement couronnée de succès.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

tous. A cette fin, ma délégation est totalement à sa disposition. Nous l'assurons que nous n'entraverons pas ses travaux, afin de parvenir au consensus souhaité.

Au nom de la délégation de la Guinée équatoriale, j'adresse également nos félicitations aux autres membres du Bureau, dont la tâche difficile de coordination de nos activités n'est pas toujours suffisamment reconnue et appréciée.

Avec nostalgie nous adressons toute notre reconnaissance au Président sortant, M. Peter Florin, pour la sagesse politique et diplomatique avec laquelle il a dirigé les difficiles travaux de la quarante-deuxième session de l'Assemblée. Son comportement nous encourage à poursuivre la lutte contre l'injustice que connaît la communauté, conformément à notre emblème national : unité, paix et justice.

Le peuple et le Gouvernement de la Guinée équatoriale expriment à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général des Nations Unies, toute leur reconnaissance pour son total dévouement à l'égard des problèmes de la communauté internationale et sa volonté de réaliser les nobles idéaux de la Charte de San Francisco. En lui rendant hommage, nous voulons croire que le prix Nobel de la paix remis aux forces de maintien de la paix des Nations Unies est en grande partie dû à ses efforts. Si tel n'est pas le cas, la République de Guinée équatoriale propose aux organismes responsables la candidature du Secrétaire général pour le prochain prix Nobel de la paix.

Le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation est un document éloquent et très important, tant au niveau des succès obtenus que de ce que l'on espère réaliser, grâce, bien entendu, à la volonté politique des gouvernements concernés dans chaque cas. Nous estimons que de nombreux succès ont été obtenus. Cela est prouvé d'ailleurs par le fait même que le débat général de cette quarante-troisième session se déroule dans un climat empreint d'optimisme et de reconnaissance sincères de la validité du multilatéralisme ainsi que du renforcement du rôle et de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies a ranimé la confiance qui peut nous guider dans la recherche de solutions aux problèmes difficiles, délicats et complexes qui se posent. C'est la raison pour laquelle l'Organisation est l'instance idéale et l'arbitre impartial pour traiter les questions qui concernent la communauté internationale. C'était d'ailleurs ce que les pères fondateurs de l'Organisation avaient à l'esprit. C'est une source de fierté pour la République de Guinée équatoriale. Nous réaffirmons la confiance que nous avons placée dans l'Organisation des Nations Unies lorsque nous en sommes devenus Membre. Cette

M. Ndong (Guinée équatoriale)

De même, dans le domaine extérieur, nous assistons chaque jour à l'adhésion, par mon pays, aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, régionaux et sous-régionaux, ou à des institutions économiques ou financières internationales, et nous développons nos relations diplomatiques avec d'autres Etats. J'en veux pour preuve l'adhésion récente de la Guinée équatoriale au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Protocole facultatif, qui ont été adoptés par l'Assemblée générale le 16 décembre 1966, ainsi qu'à la Convention pour la protection de la couche d'ozone, conclue à Vienne le 22 mars 1985.

Le Gouvernement de la Guinée équatoriale a aussi pris bonne note de la recommandation contenue dans le paragraphe 1 du dispositif de la résolution 1988/54 du Conseil économique et social, non seulement pour célébrer le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais également pour répondre comme il se doit à certaines allusions et insinuations pernicieuses. Le Gouvernement de la Guinée équatoriale n'a rien à cacher. Au contraire, il agit au grand jour, conformément aux normes établies et avec l'approbation de sa population.

L'optimisme et la confiance que nous manifestons à cette session n'ont rien d'arbitraire. Ils trouvent leur source dans le rapport du Secrétaire général ainsi que dans la manière dont on cherche actuellement à régler les problèmes de l'Angola, dont les négociations avec les Gouvernements de Cuba et de l'Afrique du Sud, grâce à la médiation positive des Etats-Unis d'Amérique, nous permettent d'espérer une issue favorable. Ils sont également de mise concernant le triste cas de la Namibie, où la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité commence à avoir des effets positifs sur l'instauration de sa souveraineté et de son indépendance intégrales, alors que la proclamation de cette résolution date de si longtemps; optimisme aussi en ce qui concerne le dialogue ouvert avec Pretoria en vue de faire disparaître le système d'apartheid et de discrimination raciale, avec la reconnaissance qui en résulte des droits fondamentaux et politiques de la population noire et la libération de Nelson Mandela et d'autres de ses compatriotes qui doivent être rendus à leurs proches; optimisme enfin concernant la reprise des relations diplomatiques entre deux pays frères et amis, le Maroc et l'Algérie, événement que la République de la Guinée équatoriale salue et accueille avec une grande satisfaction.

Nous nous félicitons des progrès accomplis dans l'amélioration des relations entre le Tchad et la Libye, qui ont cessé leurs hostilités et repris leurs

M. Ndong (Guinée équatoriale)

relations diplomatiques. Nous formons l'espoir que, conformément aux dispositions pertinentes prises au dernier Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), des relations de confiance mutuelle pourront être établies entre les deux pays et que l'on parviendra de façon pacifique à un accord approprié sur leur différend frontalier.

Nous ne pouvons que nous féliciter, en formant les plus grands espoirs à cet égard, de voir que le référendum d'autodétermination proposé par le Secrétaire général, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine, accepté par S. M. le Roi Hassan II et par le Front Polisario, doit avoir lieu librement et sous la surveillance internationale, ce qui mettra fin à un conflit douloureux, pénible et dramatique.

La délégation de la Guinée équatoriale constate avec satisfaction que le dialogue direct, sincère et pacifique entre les deux communautés chypriotes, sous l'impulsion du Secrétaire général, est le moyen approprié de résoudre un conflit persistant et garantir l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité de la République de Chypre.

Mon gouvernement a accueilli avec un plaisir particulier l'acceptation par les Gouvernements de l'Iran et de l'Iraq de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité en tant que base à une solution juste et durable. Nous espérons que la paix et la concorde pourront ainsi régner entre ces deux pays frères.

Nous sommes également confiants à l'égard du peuple de l'Afghanistan, car les accords signés à Genève en avril dernier commencent à avoir des effets positifs sur l'autodétermination et l'indépendance de ce pays qui souffre depuis longtemps.

Nous ne pouvons passer sous silence le cas du Kampuchea qui, après tant d'épreuves et de souffrances, a une occasion intéressante de parler de paix et de stabilité et de mettre fin aux tourments de sa population. Mon gouvernement appuie l'initiative de dialogue entre toutes les parties au conflit, car ce n'est que de cette façon, selon nous, que pourra se former un gouvernement largement représentatif susceptible de réconcilier le pays, ce qui implique le retrait de toutes les forces étrangères.

Nous nous félicitons de la volonté manifestée par les deux Corées en faveur du processus de réunification ainsi que des efforts déployés par la Corée du Sud, pendant ses 40 ans d'indépendance, pour mener à bien ce processus de réunification en marge des influences extérieures. L'idée de la voir à nos côtés en tant que membre de cette organisation mérite que nous y réfléchissions de façon approfondie.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

S'il s'agit là de quelques cas qui méritent l'éloge de la communauté internationale et qui lui inspirent un sentiment de sérénité, il y en a néanmoins d'autres qui ne laissent de nous préoccuper et que nous espérons voir également résolus.

Je songe au cas affligeant du Moyen-Orient, pour lequel nous répétons qu'il est essentiel d'appliquer les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et de conclure de la manière la plus réaliste des accords qui conduisent le peuple palestinien à exercer son droit à établir un Etat souverain, ce qui garantira la paix et la sécurité des populations de cette région, et qui permettent à l'Etat souverain d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres.

Nous avons été particulièrement préoccupés par la crise du Liban, qui a éclaté en 1975, et devant son aggravation, ces derniers temps, nous estimons que toute solution passe par un dialogue sincère et pacifique entre les autorités des deux communautés, en espérant que de la sorte, ce pays parviendra enfin à vivre dans la paix, la souveraineté, l'indépendance et l'unité.

Nous sommes tout aussi préoccupés par la situation des pays frères d'Amérique latine, où l'on peut percevoir des signes chroniques et visibles d'ingérences extérieures, ce qui les empêche d'exercer leur autodétermination, de se développer et de s'attaquer comme il se doit aux problèmes innombrables qui font obstacle à la stabilité et à la croissance auxquelles ils aspirent. C'est pourquoi nous regrettons l'absence d'application de l'Accord de paix d'Esquipulas II, qui a été signé l'an dernier au Guatemala par les pays d'Amérique centrale et qui, dans un esprit de concorde, devait résoudre les différents problèmes entre ces nations.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

Il est regrettable de constater l'absence de progrès dans la situation des îles Malvinas. C'est pourquoi nous en appelons à la conscience des gouvernements intéressés pour qu'ils ouvrent la voie susceptible de mener à une solution viable et internationalement acceptable.

Bien que l'examen de la question du Timor oriental ait été renvoyé à la quarante-quatrième session, nous voudrions inviter les Gouvernements du Portugal et de l'Indonésie à redoubler d'efforts pour poursuivre les contacts afin de trouver une solution acceptable. C'est avec beaucoup d'intérêt et d'attention que nous considérons l'intention de la Puissance administrante de la Nouvelle-Calédonie de conduire le territoire à l'autodétermination.

Il y a quelques mois, s'est tenue, ici même, la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement - session qui, à notre grand regret, a conclu ses travaux sans parvenir à un accord final, malgré l'optimisme profond qu'avaient engendré le dialogue et l'accord bilatéral entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. A cette occasion, et à cette même tribune, le chef de la délégation de la Guinée équatoriale avait déclaré :

"Paradoxalement, la République de Guinée équatoriale n'éliminera ni ne réduira son armement meurtrier pour la simple raison qu'elle ne fabrique ni ne possède un tel armement et n'entend pas le faire. Ce qu'elle espère vraiment, c'est éliminer et diminuer les grandes maladies, la faim et la pauvreté qui l'affligent. Des pays gaspillent chaque minute des millions de dollars à l'achat d'armements alors que notre pays parle de dettes de milliers de dollars qui mettent en cause sa survie." (A/S-15/PV.21, p. 6)

La délégation de la Guinée équatoriale ne croit pas qu'il soit nécessaire d'insister trop sur la question du désarmement comme constituant le moyen d'éliminer la grande menace qui pèse sur la paix mondiale, parce que c'est là, comme je viens de le dire, l'argument que brandissent les géants qui se croient les maîtres de ce monde. Nous préférons parler du déséquilibre économique existant entre toutes les nations, et en particulier des pays du tiers monde et des pays les moins avancés, parmi lesquels on trouve la République de Guinée équatoriale. Telle est, pour nous, la véritable question du désarmement.

Depuis que l'on a posé, ici même et dans d'autres instances internationales, le problème du nouvel ordre économique international, on n'a pratiquement rien fait, car on constate de jour en jour que persiste l'abîme qui existe entre les positions intransigeantes et arrogantes des pays industrialisés et les justes

M. Ndong (Guinée équatoriale)

revendications des pays en développement. En effet, la logique des uns et des autres diffère tellement qu'une solution pouvant donner satisfaction aux deux parties est impossible. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de construire un monde pacifique et heureux alors qu'une grande partie de l'humanité manque de tout. Nous regrettons également de constater que l'une des solutions cyniques et attrayantes qui ont été conçues et offertes aux pays du tiers monde est justement celle dont le continent africain est aujourd'hui la victime. Je songe au déversement de déchets industriels, toxiques, nucléaires et radioactifs que l'on présente aux pays africains comme représentant le seul moyen de parvenir au niveau de développement des pays industrialisés.

Le fait que mon pays n'a pas encore, heureusement, été victime de cette machination machiavélique est dû au grand respect qu'il a de son honneur et de sa dignité de pays souverain et fier. Les déclarations tendancieuses faites à cet égard, qui manquent de fondement et sont destinées à fausser l'image de la Guinée équatoriale, ne doivent pas être prises au sérieux par la communauté internationale, parce qu'elles sont purement imaginaires. Elles ne peuvent pas non plus nous amener à changer notre position quant au bien-être de notre peuple. Car la République de Guinée équatoriale sait très bien ce qu'elle veut et sait comment l'obtenir. A cet égard, je saisis cette occasion pour affirmer que la Guinée équatoriale n'a pas reçu et ne recevra pas de déchets industriels toxiques, nucléaires et radioactifs.

La délégation de la Guinée équatoriale souhaite rappeler, une fois de plus, à l'Assemblée que S. E. Obiang Nguema Mbasogo a pris la nation en charge en 1979, alors qu'elle était sur le point de se désintégrer en tant qu'Etat souverain parce qu'elle s'était totalement isolée du monde extérieur. Toutes les mesures qui ont été prises depuis ont été lentes et difficiles, mais sûres et positives. Notre gouvernement respecte fidèlement les dispositions de la Constitution que le peuple de la Guinée équatoriale a adoptée en 1982, sous la supervision des Nations Unies. Le programme de démocratisation et de développement intégral que nous avons entamé est irréversible. C'est pourquoi nous voulons inviter tous ceux qui le souhaitent à visiter notre pays, à condition qu'ils soient prêts à juger et évaluer les changements fondamentaux qui s'y sont produits, sans préjugés et en toute impartialité. Cela dit, nous sommes convaincus que les principes fondamentaux de la coexistence internationale et les attributs de la souveraineté nationale pourraient être grandement lésés par une intervention constante dans les affaires intérieures des pays. C'est pourquoi nous disons une fois de plus que nous

M. Ndong (Guinée équatoriale)

rejetons toute ingérence dans les affaires intérieures de la Guinée équatoriale. C'est là un principe ferme et incontestable de tous les Etats et aussi de notre organisation.

Au début de mon intervention, j'ai dit que la quarante-troisième session de l'Assemblée générale était l'espoir de l'humanité et que, par conséquent, nous ne devions pas la décevoir. La Guinée équatoriale, en exprimant l'espoir que l'Assemblée générale adoptera des résolutions susceptibles de restaurer la paix et la sécurité mondiales et qu'elle donnera toute priorité à la situation critique des Etats les plus pauvres, demande instamment aux autres nations de renoncer à leurs égoïsmes nationaux et les invite à examiner les problèmes de l'humanité sous un angle qui permette de protéger l'individu, auquel nous nous devons d'assurer les meilleures conditions pour qu'il puisse réaliser la fin ultime pour laquelle il a été créé.

M. PETERS (Saint-Vincent-et-Grenadines) (interprétation de l'anglais) :

Au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Vincent-et-Grenadines, j'ai l'honneur de féliciter sincèrement M. Caputo pour son élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, dans l'accomplissement de sa tâche, son illustre carrière et son sens politique contribueront fortement aux progrès et au succès des travaux de la présente session.

Qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance au Président sortant, M. Peter Florin, de la République démocratique allemande, pour la manière dont il s'est acquitté de la tâche qui lui avait été confiée lors de la quarante-deuxième session. Pendant sa présidence, il a montré sa foi dans l'organisation et a beaucoup contribué aux conclusions fructueuses de cette session et des reprises de session.

M. Peters (Saint-Vincent-et-Grenadines)

Une fois de plus, je tiens à rendre hommage au Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts inlassables et ses activités menées avec détermination pendant ces dernières années agitées de l'histoire de notre organisation. Son dévouement à la cause de la paix et de la sécurité et la manière ferme dont il défend les principes de la Charte caractérisent son attachement à la préservation des buts et idéaux des Nations Unies.

L'attribution du prix Nobel de la paix aux forces de maintien de la paix de l'ONU est un acte de reconnaissance tangible de l'efficacité du système des Nations Unies. Ma délégation tient à rendre hommage à tous ceux qui servent actuellement et à tous ceux qui ont servi dans ces forces pour leurs accomplissements et leur contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et, partant, à la paix et à la sécurité mondiales.

La présente session a lieu à un moment où les relations entre les superpuissances s'améliorent et où les tensions diminuent quelque peu dans le monde. Le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - récemment conclu entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, le retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan, le cessez-le-feu dans la guerre du Golfe, les progrès réalisés sur la voie du règlement pacifique des conflits qui ont lieu au Sahara occidental, au Kampuchea, en Namibie, à Chypre et au Cambodge témoignent tous de ce fait. La plupart de ces acquis doivent sans aucun doute être mis au crédit de notre organisation. Bien que certains s'éloignent du multilatéralisme, l'Organisation n'a pas varié dans sa recherche résolue de solutions dans le cadre mondial. Le Secrétaire général doit être félicité pour sa volonté inébranlable et pour la détermination avec laquelle il a exécuté son mandat.

Dans sa déclaration à la session commémorative du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, M. James Fitz-Allen Mitchell, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-Grenadines, nous a rappelé que les buts et principes de notre organisation sont aussi valables aujourd'hui qu'en 1945. La Charte, a-t-il dit, a résisté à l'épreuve du temps et, quelles qu'elles soient, les lacunes dans sa mise en oeuvre ou les limitations des institutions des Nations Unies ne lui sont pas imputables. Il a demandé que nous réaffirmions notre attachement aux principes énoncés avec tant de talent par les pères fondateurs de notre organisation. Saint-Vincent-et-Grenadines reste fidèle à cette position.

Je crois fermement que nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère, une ère dans laquelle les divergences qui nous ont divisés si longtemps sont moins importantes

M. Peters (Saint-Vincent-et-Grenadines)

que les difficultés que nous devons affronter ensemble. Le plus grand espoir de l'homme aujourd'hui est de vivre dans un monde sûr, dans un environnement commun protégé. Le Traité FNI conclu entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev est un accomplissement historique dans le processus du désarmement. Et c'est pour cette raison que Saint-Vincent-et-Grenadines se félicite de cet accord.

Le désarmement et la limitation des armements sont des questions qui préoccupent le monde entier, et notre premier ministre, dans sa déclaration à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, a appuyé l'idée que les économies obtenues grâce au désarmement devraient être consacrées au développement et a proposé que les fonds ainsi économisés soient, en priorité, consacrés au reboisement en Afrique. Nous nous sommes félicités de ce qui a été fait jusqu'à présent, mais nous comprenons que la paix et la sécurité internationales préoccupent l'humanité tout entière et que l'Organisation des Nations Unies a donc un rôle indispensable à jouer à cet égard. Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers; l'espoir d'un monde exempt d'armes nucléaires est notre objectif final.

Dans d'autres zones de conflit, des progrès s'imposent désespérément. L'indépendance de la Namibie nous vient immédiatement à l'esprit. A cet égard, nous avons toujours appuyé la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous espérons, sans trop y croire cependant, une issue positive des pourparlers entre les gouvernements concernés pour qu'il soit mis fin à l'occupation illégale de la Namibie. Nous espérons avec ferveur qu'en 1989, à cette même époque, la Namibie sera un Membre à part entière de notre organisation.

S'agissant de l'Afrique du Sud, tout a été dit et l'on ne peut que redire que le système diabolique de l'apartheid continue d'être au premier plan des préoccupations de Saint-Vincent-et-Grenadines dans le domaine des droits de l'homme. Le mouvement en faveur de la dignité humaine est désormais irréversible. Il ne fait aucun doute que des changements fondamentaux seront effectués en Afrique du Sud. La seule question qui se pose est celle de savoir quand, comment et à quel prix en vies humaines.

Les problèmes du Moyen-Orient préoccupent notre assemblée depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Les solutions pacifiques se sont révélées hors d'atteinte et, en leur absence, la violence et l'extrémisme se sont accrus. Mais c'est là une raison de redoubler d'efforts, et non de désespérer. Aujourd'hui, on appuie de plus en plus l'idée d'une conférence internationale,

M. Peters (Saint-Vincent-et-Grenadines)

organisée de façon appropriée et reposant sur le droit d'Israël à exister et la reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens.

Lorsqu'on se penche sur les problèmes qui affligent les régions troublées du globe, notre propre région, l'Amérique latine et les Caraïbes, vient immédiatement à l'esprit. Nous continuons d'appuyer les efforts du Groupe de Contadora et nous sommes convaincus que l'Accord d'Esquipulas et tous les autres efforts régionaux visant à instaurer la paix dans cette région éprouvée ont une grande valeur. Nous sommes persuadés que le conflit a pour cause fondamentale les insuffisances sur les plans social et économique et que tout effort tenté pour trouver une solution doit reconnaître l'existence de ce facteur.

Nous sommes encouragés par les bonnes nouvelles qui nous parviennent de Séoul selon lesquelles le Gouvernement de la Corée du Sud est disposé à mettre un terme à l'affrontement qui l'oppose à son frère du Nord. La voie pourra ainsi être frayée pour l'établissement de relations entre les deux pays fondées sur un esprit de coopération. Nous espérons que ce geste opportun en entraînera d'autres, de sorte que les deux pays puissent rapidement devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation félicite le Gouvernement et le peuple de la République de Corée d'avoir assuré le succès des jeux Olympiques à Séoul qui se sont déroulés dans un esprit de compétition amicale et de paix. Nous sommes convaincus que l'esprit de coopération engendré au cours de ces jeux contribuera au relâchement des tensions dans la région.

Certains milieux soutiennent que la reprise économique dans les centres économiques puissants du monde donnera l'élan nécessaire à la reprise économique dans le reste du monde. Mais tout le monde peut voir que les faits prouvent le contraire. On ne peut soutenir l'opinion concomitante selon laquelle les remèdes aux difficultés économiques des Etats du Sud se trouvent dans leurs efforts menés sur le plan national.

Les efforts de développement du tiers monde n'ont rien à voir avec les termes défavorables de l'échange, la nature capricieuse des marchés de matières premières produites par les pays du Sud, les taux d'intérêts élevés prélevés par les banques et les fluctuations des parités entre les principales monnaies, autant de variables qui se répercutent défavorablement sur nos économies fragiles et sur lesquelles nous n'avons aucune emprise. Ajoutons à cela notre vulnérabilité aux catastrophes naturelles et on aura un tableau fidèle des économies en danger.

M. Peters (Saint-Vincent-et-Grenadines)

Certes, nous remercions ceux qui contribuent à aplanir les difficultés auxquelles ces économies sont en butte, mais nous n'oublions pas que l'objectif de 0,7 % du produit national brut, s'agissant de l'assistance, n'est pas atteint par tous ceux qui remplissent les conditions requises pour ce faire.

Mon gouvernement a fort rapidement compris que notre population devait faire des sacrifices douloureux et s'est lancé dans un programme d'ajustement structurel pour éviter le dépassement de son budget de fonctionnement, de manière que les fonds provenant des recettes locales puissent être affectés au secteur de l'équipement. Cela a dû être fait parce que nous sommes un peuple fier et que nous ne voulons pas compter exclusivement sur la générosité des autres.

C'est un fait que les problèmes auxquels sont confrontés les pays pauvres et en développement sont pour eux, et notamment pour les plus petits d'entre eux, plus difficiles à résoudre. On a souvent parlé de ces problèmes, et chacun doit les connaître à présent. Je voudrais rappeler cependant qu'il existe divers problèmes tenant à la petitesse du territoire en général et aux caractéristiques insulaires en particulier. Ces caractéristiques peuvent être déterminées par des marchés internes non viables, des déséconomies d'échelle, une faible variété de ressources et l'impossibilité de tirer des économies extérieures les avantages qu'offriraient des liaisons avec les réseaux de services des Etats voisins, ce qui réduirait ainsi les coûts relatifs de l'infrastructure. Il y a un autre inconvénient : nombre de ces Etats, comme Saint-Vincent-et-Grenadines, sont des archipels - phénomène qui pose d'énormes problèmes avec les coûts qui en résultent sur les plans économique et social.

M. Peters (Saint-Vincent-et-Grenadines)

Compte tenu de leur petite taille et de leur dette commerciale relativement peu élevée, ces Etats ne représentent pas un groupe prioritaire pour les banques commerciales privées. Ces pays ne remplissant pas les conditions nécessaires pour bénéficier de crédits commerciaux et de flots financiers à des taux avantageux, ils courent le risque de perdre tout ce qu'ils avaient pu gagner pour améliorer leur niveau de vie et redresser leurs économies. Afin de les sauver de la régression économique qui les menace, il est important que des ressources adéquates leur soient fournies à des termes appropriés.

Nous vivons des temps de changement rapide. D'une façon générale, les peuples des pays industrialisés ont connu une amélioration rapide de leurs conditions de vie. Il n'en va pas de même pour les pays en développement. Alors que dans les années 80, on a connu une remarquable décennie marquée par des progrès réels concernant la paix et la sécurité internationales, elle peut être considérée comme une décennie d'occasions perdues pour le tiers monde. Très peu d'efforts ont été déployés pour réduire le fossé entre les pays pauvres et les pays riches. Alors que nous approchons du XXI^e siècle, nous nous trouvons devant le défi majeur qui consiste à surmonter la crise mondiale du développement. C'est ensemble que nous devons lutter contre la pauvreté.

La pauvreté sape la sécurité, elle compromet l'égalité, elle ne connaît ni la chance ni l'espérance. Soulager la pauvreté est une question qui doit être portée en haute priorité sur les ordres du jour à l'échelle nationale et internationale. Nous devons oeuvrer pour la justice sociale pour les plus pauvres de notre monde et amorcer la croissance économique là où régnait la stagnation, la relance là où régnait le désespoir, l'espérance là où régnait la désolation. Les pays jouissant de surplus doivent agir dans un esprit de don et de partage.

L'avenir dépend de notre succès à canaliser nos attitudes communes avec nos ressources limitées pour lutter contre des défis communs. La stabilité, la prospérité, la justice économique et sociale parviennent à des rythmes différents dans différentes parties du monde. Nous devons mettre en oeuvre des mesures de correction de façon à ne pas créer un déséquilibre irréversible. Le défi est économique et politique mais aussi éthique. Nous ne pouvons sauvegarder l'avenir que si nous oeuvrons ensemble. Nous ne pouvons le sauvegarder aux dépens des uns ou des autres.

M. Peters (Saint-Vincent-et-Grenadines)

La situation économique critique pour le monde en développement est caractérisée par une dette extérieure insoutenable. Il est évident que les pays à faible revenu lourdement endettés ne seront jamais en mesure de rembourser leurs dettes. Nous devons reconnaître pleinement le caractère du problème et créer des solutions pour en venir à bout. Les politiques de prêt de nos institutions ne devraient pas être gravées dans la pierre au point qu'elles courent le risque de provoquer la déstabilisation politique qui pourrait en fin de compte aboutir à augmenter les souffrances humaines et la dégradation.

Les dangers résultant de l'imprévoyance ou de pratiques écologiques délibérées et imprévoyantes, sont nombreux et variés. Les questions des déchets toxiques, de la déforestation, de la désertification, de la pluie acide, du vide croissant dans la couche d'ozone, les changements météorologiques et l'effet de serre sont autant de risques écologiques dont la communauté internationale doit se préoccuper avant que les dégâts infligés à l'environnement ne soient irréversibles. Il faut placer ces questions sur la liste des priorités des Nations Unies et que l'on y trouve des solutions rapides pour préserver les générations futures. Il ne faut pas reléguer ces questions au dernier plan, car le temps travaille contre nous. Il faut protéger le monde pour les générations futures.

En tant qu'archipel et lien dans la chaîne des Antilles, avec ses frontières non protégées sur l'océan Atlantique et la mer des Caraïbes, Saint-Vincent-et-Grenadines doit être consciente de sa vulnérabilité car elle est un point potentiel de rencontre pour les trafiquants de stupéfiants. Nous nous rendons compte également que l'utilisation illégale des stupéfiants est en très nette croissance dans le monde entier et en particulier chez les jeunes. Mon gouvernement, avec l'appui de nos voisins, amis et de la communauté internationale, redoublera d'efforts pour éliminer ce trafic illicite de drogues et mettre un terme à la tragédie de l'abus des stupéfiants.

La prochaine décennie va être décisive. Le rôle des Nations Unies sera de canaliser les forces irréversibles de l'évolution afin d'assurer un monde plus humain, plus pacifique et plus prospère. Il faudra prendre des décisions essentielles et difficiles. Nous avons la capacité de détruire la vie sur cette planète et nous avons aussi les moyens de rendre ce monde meilleur pour toutes les générations futures. Nous nous tournons vers l'avenir, vers un monde plus humain dans lequel les nations riches seront plus généreuses; les nations fortes seront justes, les nations faibles considérées comme des égales, les nations pauvres traitées comme les joyaux de la Couronne, et la dignité humaine consacrée à l'image

M. Peters (Saint-Vincent-et-Grenadines)

de notre divin Créateur, car c'est ensemble que nous devons sauvegarder cette terre pour tous les enfants de nos enfants.

Le **PRESIDENT** donne la parole au représentant de la France qui souhaite exercer son droit de réponse.

Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. FERRIERE (France) : Ce matin, le représentant de Fidji a cru devoir mettre en cause la France à propos des essais nucléaires souterrains auxquels elle procède sur son territoire en Polynésie. Il est même allé jusqu'à affirmer que ces essais avaient pour effet, je le cite, de "souiller notre région du monde"

(A/43/PV.28, p. 61).

Ma délégation tient à rappeler une nouvelle fois qu'une telle affirmation ne repose sur aucune preuve scientifique et qu'elle est contraire à toute réalité. Les expérimentations nucléaires souterraines françaises ne portent en rien préjudice ni aux intérêts des Etats de la région, ni à la santé des populations qui y vivent, ni à l'environnement, comme les études réalisées sur place par plusieurs commissions nationales et internationales l'ont amplement démontré.

La séance est levée à 17 h 40.

